



AVIS DE RECRUTEMENT

Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique Direction Générale des Finances Publiques Département de l'Hérault

AVIS de recrutement au titre de l'année 2023 d'agents administratifs des Finances publiques

En application des dispositions de l'arrêté du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique du 10 juillet 2023, est organisé, au titre de l'année 2023, par la direction générale des Finances publiques, le recrutement sans concours d'agents administratifs des finances publiques dans le département de l'Hérault.

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Il s'agit des conditions générales requises pour l'accès aux emplois publics de l'État :

- être de nationalité française ou ressortissant de l'un des États membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.
- satisfaire aux conditions générales d'accès à la fonction publique :
 - jouir de ses droits civiques ;
 - ne pas avoir subi de condamnations figurant au bulletin n° 2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
 - être en situation régulière au regard des obligations militaires.

II - NOMBRE DE PLACES OFFERTES ET DATE PRÉVUE DU RECRUTEMENT

Le nombre total d'emplois à pourvoir est fixé à : 2

Le recrutement est organisé pour prendre effet le : 2 octobre 2023

III - NATURE DES FONCTIONS À EXERCER

Les deux agents qui seront recrutés seront affectés au Service de Gestion Comptable Bitterois – Trésorerie Hospitalière Ouest Hérault située à Béziers et seront chargés :

- d'encaisser les recettes et d'assurer le recouvrement des créances ;
- de contrôler et d'exécuter le paiement des dépenses ;
- de tenir les comptes des collectivités locales ou des hôpitaux ;
- d'assurer l'accueil et l'information des usagers.

IV - PÉRIODE DE RETRAIT ET DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les candidats devront prendre contact avec le service des ressources humaines de la direction locale des Finances publiques de l'Hérault pour constituer leur dossier de candidature :

334 allée Henri II de Montmorency - CS 17788 - 34954 MONTPELLIER CEDEX 2

Tél: 04 67 13 95 05 ou 04 67 13 95 67

Courriel: ddfip34.recrutements@dgfip.finances.gouv.fr

Le dossier de candidature comporte notamment :

- une lettre de motivation;
- un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'études ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés;
- la photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité justifiant de la nationalité. Les candidats doivent posséder la nationalité française ou être ressortissants de l'un des États membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen (carte nationale d'identité recto/verso, passeport...);
- la photocopie d'une pièce justifiant de la situation au regard des obligations militaires. Seuls les candidats entre leur 16ème anniversaire et la veille de leur 25ème anniversaire sont tenus de justifier leur situation (certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC), attestation provisoire « en instance de convocation » à la JDC...). Les candidats âgés de 25 ans et plus au jour de la constitution du dossier de candidature sont dispensés de cette justification (loi n° 2015-917 du 28 juillet 2015);
- le cas échéant, le(s) certificat(s) de travail correspondant aux emplois précédemment occupés indiquant les périodes et la nature de l'emploi;
- le cas échéant, tout justificatif nécessaire à l'exercice de la fonction proposée.

La date d'ouverture des inscriptions auprès de la direction locale des finances publiques est fixée au 18 juillet 2023

La date limite de dépôt du dossier de candidature auprès de la direction locale des finances publiques est fixée au 18 août 2023

Les dossiers des candidats seront examinés par une commission de sélection. Il est précisé que seuls seront convoqués à l'entretien de sélection les candidats préalablement retenus par la commission à l'issue de l'examen des dossiers.

V-ORGANISATION DU RECRUTEMENT

L'organisation du recrutement est fixée par le décret n° 2016-1084 du 3 août 2016 qui a modifié le décret n° 2010-985 du 26 août 2010.



ENTRER A LA DGFIP PAR CONCOURS:

La DGFiP ouvre chaque année plusieurs concours externes et pour tous niveaux :

Catégorie C : agent administratif principal des Finances publiques
 Diplôme : brevet des collèges et/ou équivalent

• Catégorie B : Contrôleur des Finances publiques

Diplôme : Baccalauréat ou niveau de diplôme équivalent

Catégorie A : Inspecteur des Finances publiques

Diplôme: Bac + 3 et plus

Les informations relatives aux concours de la DGFiP, notamment le calendrier des prochains concours et les formulaires d'inscription sont accessibles sur notre site : rejoindrelesfinancespubliques.economie.gouv.fr

DEVENIR CONTRACTUEL:

La DGFiP recrute, dans le cadre de campagne annuelle, par la voie contractuelle sur des postes de catégorie A, B et C sur l'ensemble du territoire.

Les contrats proposés sont des contrats de droit public à durée déterminée généralement de trois ans (éventuellement renouvelés jusqu'à six ans) avec une période d'essai de trois mois ou des contrats courts (CDD d'un an maximum).

Les offres sont consultables sur le site : passerelles.economie.gouv.fr

DEVENIR AUXILIAIRE DE BUREAU:

La DDFiP de l'Hérault recrute sur l'ensemble du département, tout au long de l'année, des auxiliaires de bureau pour des contrats de courte durée (de 7 à 56 jours).

Les candidatures (curriculum vitae + lettre de motivation) sont à envoyer à l'adresse suivante : ddfip34.recrutements@dgfip.finances.gouv.fr

RECRUTEMENT PACTE:

Le PACTE (parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'État) permet de bénéficier d'une formation en alternance rémunérée et d'accéder à un emploi de fonctionnaire titulaire de catégorie C, sans concours.

Ce dispositif est ouvert:

- aux jeunes de 16 à 28 ans disposant d'un niveau de formation inférieur au baccalauréat
- aux chômeurs de longue durée, âgés de quarante-cinq ans et plus et bénéficiaires du revenu de solidarité active ou de l'allocation de solidarité spécifique ou de l'allocation aux adultes handicapés.

Recrutement en juin/juillet

Pour plus d'informations vous pouvez contacter le pôle recrutement de la DDFiP de l'Hérault : ddfip34.recrutements@dgfip.finances.gouv.fr

DEVENIR VOLONTAIRE DU SERVICE CIVIQUE:

Chaque année la DGFiP recrute des volontaires du service civique. Cet engagement au service de l'intérêt général est ouvert au 18-25 ans, élargi à 30 ans aux jeunes en situation de handicap.

Cette mission de 24 heures hebdomadaires s'effectue généralement au sein des services des impôts des particuliers.

Les campagnes de recrutement se déroulent en automne et en début d'année. Pour consulter les offres et postuler : site du service civique : **www.service-civique.gouv.fr**

DEVENIR APPRENTI:

L'apprentissage est une formule d'enseignement en alternance (combinant la théorie au sein d'un établissement scolaire et la pratique dans les services de la DDFiP) qui permet à un jeune, âge de 18 à 29 ans révolus, d'obtenir une qualification professionnelle validée par un diplôme national.

Le contrat d'apprentissage est un contrat de droit privé, soumis aux dispositions du code du travail. Sa durée varie de 6 mois à trois ans.

Campagne de recrutement en avril/mai.

Candidature à envoyer à l'adresse suivante : ddfip34.recrutements@dgfip.finances.gouv.fr

EFFECTUER UN STAGE:

La DGFiP accueillent des stagiaires qui suivent un cursus de formation, dont le volume pédagogique d'enseignement effectué en présence des élèves ou des étudiants est de 200 heures minimum par année d'enseignement (cf. article D.124-2 du code de l'éducation). Sont donc exclus les stages hors cursus scolaire ou universitaire, notamment les stages dans le cadre d'une reconversion professionnelle.

Les candidatures (curriculum vitae + lettre de motivation) sont à envoyer à l'adresse suivante : ddfip34.recrutements@dgfip.finances.gouv.fr



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'HERAULT Direction

> 334 allée Henri II de Montmorency - CS 17788 34000 MONTPELLIER Cedex 2





RECRUTEMENT DES AGENTS ADMINISTRATIFS DES FINANCES PUBLIQUES

- Notice d'information à L'ATTENTION DES CANDIDATS -

1. Comment constituer un dossier de candidature ?

Votre dossier de candidature doit être constitué *de la totalité des pièces* administratives demandées:

- ① une lettre de motivation;
- ① un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'études ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés ;
- ① la photocopie recto/verso d'une pièce d'identité en cours de validité justifiant de la nationalité. Les candidats doivent posséder la nationalité française ou être ressortissants de l'un des États membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen;
- ① la photocopie d'une pièce justifiant de la situation au regard des obligations militaires. Seuls les candidats entre leur 16ème anniversaire et la veille de leur 25ème anniversaire sont tenus de justifier leur situation (certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC), attestation provisoire « en instance de convocation » à la JDC...). Les candidats âgés de 25 ans et plus au jour de la constitution du dossier de candidature sont dispensés de cette justification (loi n° 2015-917 du 28 juillet 2015) ;
- ① le cas échéant, le(s) certificat(s) de travail des emplois précédents ;
- ① les justificatifs nécessaires à l'exercice de la fonction.

Tout dossier incomplet sera rejeté.

2. Comment formuler votre candidature?

Adressez votre dossier à : <u>ddfip34.recrutements@dgfip.finances.gouv.fr</u> <u>OU par voie postale</u> à l'adresse suivante : Direction Départementale des Finances publiques de l'Hérault Division des Ressources Humaines Pôle recrutement – 334 allée Henri II de Montmorency – CS 17788 – 34954 MONTPELLIER cedex 2 Tout dossier transmis hors délai sera rejeté .

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 18 AOÛT 2023 (Cachet de la poste / date de réception courriel faisant foi).

3. Quelle suite lui sera-t-elle donnée ?

Les candidatures font l'objet d'un premier examen par la commission de sélection. Si votre dossier est retenu, vous serez convoqué(e) à un entretien.

La direction locale vérifie ensuite la validité des pièces du dossier des candidats sélectionnés.

Les candidats non sélectionnés sont avisés par les services que leur candidature n'est pas retenue.

L'administration demande également un extrait de casier judiciaire (bulletin n° 2) des candidats sélectionnés.